

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 avril à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Laurent LAFAYE, Maire.
 Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2025

Étaient présents :

Laurent LAFAYE, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Danièle BARRIERE, Jean-François BATIER, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Damien NICOT

Étaient absents représentés :

Marie-Claude BODEN pouvoir à Martine LEPETIT
 Bénédicte MARCOUL-SOULIE pouvoir à Laurent LAFAYE

Étaient absents excusés :

Marie-Claude BODEN, Bénédicte MARCOUL-SOULIE, Laure ROUBERTIE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian REYNAUD

N°2025/D/030 - Objet : Demande de subvention rénovation de la toiture du restaurant scolaire

Monsieur Gaston CHASSAIN, 1^{er} adjoint, indique que la rénovation de la toiture du restaurant scolaire est inscrite au budget 2025.

Pour rappel, les crédits avaient été ouverts en 2024 mais le choix a été fait de reporter la dépense.

Pour assurer le plan de financement le plus optimal pour la collectivité, Monsieur l'adjoint au Maire demande au Conseil municipal un accord de principe pour solliciter les éventuels partenaires financiers, dont le Conseil Départemental.

| Dépenses | HT | Recettes | Montant |
|-------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
| Travaux | 85 000,00 | Subvention CD 87 (10% HT) | 8 500,00 |
| Total HT prévisionnel : | 85 000,00 | | |
| TVA | 17 000,00 | FCTVA | 13943,40 |
| | | Autofinancement | 79556,60 |
| TOTAL TTC | 102 000,00 | | 102 000,00 |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider la proposition de demande de subvention,
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 02 avril

Le Maire,



Laurent LAFAYE.